

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Création d'un espace « jeunes » dans le quartier des Blagis – demande de subventions**

Séance du 12 février 2015

Convocation du 6 février 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le douze février à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le six février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents : M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Isabelle Drancy,  
Mme Monique Pourcelot par M. Philippe Laurent,  
Mme Sakina Bohu par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,  
M. Christian Lancrenon par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby,  
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 12 février 2015**

**OBJET : Création d'un espace « jeunes » dans le quartier des Blagis – demande de subventions**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 25,70 et 74,

Vu l'avis du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance,

Considérant la politique du Département en faveur de la prévention de la délinquance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à solliciter toutes subventions auprès de l'Etat, du conseil général des Hauts-de-Seine et de tout autre organisme au titre de sa politique en faveur de la prévention de la délinquance et de tout autre organisme, pour la création et l'animation d'un espace « jeunes » dans le quartier des Blagis.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*M. L. L.*